

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Toul, le 12 mai 2026

Réf : 046-26

Objet : Situation relative à la compensation des coûts indirects carbone pour l'industrie verrière

Monsieur le Premier Ministre, *CHEZ SEBASTIEN,*

Dans le cadre de mon dialogue avec le monde économique, j'ai été interpellé par l'entreprise Daum au sujet de la compensation des coûts indirects carbone dans l'industrie verrière.

Daum est à l'illustration même de ce qui constitue en France une filière industrielle et artisanale d'excellence, fondée sur des savoir-faire historiques et souvent implantés dans des territoires ruraux. Ce secteur participe à la vitalité économique locale et témoigne du rayonnement international de l'industrie française. Il associe, dans de nombreux cas, une dimension à la fois technologique et patrimoniale, notamment dans le domaine du verre d'art et du cristal.

Ces activités reposent sur des procédés particulièrement énergivores, nécessitant le fonctionnement continu de fours à très haute température et engendrant une consommation d'électricité importante. Or, dans un contexte de hausse continue des coûts de l'énergie et de l'exigence – légitime – de décarbonation des procédés, les industries du verre et du cristal traversent actuellement une période particulièrement délicate.

Elles s'engagent dans le même temps dans des transformations industrielles lourdes, par exemple pour développer des modes de production de cristal sans plomb, ce qui implique des investissements significatifs et des ajustements technologiques sensibles.

Parallèlement, les collectivités territoriales sont engagées dans la restructuration et mise aux normes environnementales et de sécurité des sites de production ainsi que par le soutien à des outils de recherche et de formation innovants.

Dès lors il apparaît essentiel que l'État accompagne l'ensemble de ces efforts de transition par un cadre de soutien adapté. **La transposition en droit français de la directive européenne permettant la compensation des coûts indirects du carbone pour le secteur du verre constitue à cet égard une réponse attendue par ces entreprises.**

Aujourd'hui, ce mécanisme bénéficie déjà à certains secteurs tels que la sidérurgie, la production d'aluminium, la fabrication de pâte à papier ou de produits chimiques inorganiques de base.

Le 23 décembre 2025, la France a obtenu de l'Union européenne une extension des secteurs bénéficiaires, portant leur nombre de 10 à 31, parmi lesquels sont nouvellement éligibles la chimie organique, les batteries, et la fabrication de verre, d'engrais ou d'huiles.

Techniquement, cette extension a consisté en une révision des lignes directrices encadrant certaines aides d'État dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (COM/2025/2928).

La compensation carbone est nécessaire pour faire jeu égal avec le reste de l'Europe.

Le mécanisme repose sur des critères stricts définis par la Commission européenne. L'Allemagne, l'Espagne et l'Italie vont non seulement accorder la compensation carbone à ces nouveaux secteurs, mais aussi rehausser l'intensité d'aide pour les secteurs bénéficiaires actuellement de 75% à 80%, comme le permettent les lignes directrices.

Si la France ne suit pas cette même dynamique, il y a un risque de décrochage pour notre industrie. La non-réalisation de cette extension pour laquelle la France s'est battue créerait par ailleurs une forte déception chez les industriels vis-à-vis de la parole publique et du soutien de l'État à l'industrialisation des territoires.

L'extension de la compensation carbone nécessite, législativement, de modifier en lettre le code de l'énergie (L. 122-8) pour ajouter les nouveaux secteurs, et en chiffres de provisionner le budget correspondant.

Afin de préserver la compétitivité de la filière verrière, nous vous serions reconnaissants d'engager dans les meilleurs délais l'extension de la compensation carbone. Une rapide transposition permettrait non seulement de sécuriser l'activité et l'investissement dans ces filières, mais aussi de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver notre ancrage industriel dans les territoires.

Vous remerciant par avance de l'attention que porterez à ce dossier sensible, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes salutations respectueuses.

D. Amical

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Une copie a été adressée à :

- Monsieur Roland LESCURE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- Monsieur Sébastien MARTIN, Ministre délégué chargé de l'Industrie
- Monsieur Yves SÉGUY, Préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur Nizar AZOUZ, Sous-Préfet de Toul
- Monsieur Franck LEROY, Président de la Région Grand-Est
- Madame Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur Mathieu KLEIN, Maire de Nancy
- Monsieur Benjamin VOINOT, Président du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
- Monsieur Denis VALLANCE, Maire d'Allamps
- Madame Nathalie AUFRERE, Maire de Vannes-le-Châtel